

Pétitions

Cette pétition a été mise au point et présentée par *Kids First*, un organisme qui compte 1 200 membres. Il a été fondé par deux citoyennes de Calgary, Teresa Del Frari, qui possède un baccalauréat en commerce et qui est également comptable agréée, et Brenda Ringdahl, qui possède un baccalauréat en sciences infirmières et qui est infirmière autorisée.

Voici le texte de cette pétition: «Les exemples d'ingérence gouvernementale dans les décisions des parents au sujet de la garde des enfants sont de plus en plus fréquents; les stimulants qu'offre le gouvernement pour la garde des enfants n'envisagent pas le fait que les enfants peuvent tout aussi bien être gardés chez eux par un parent que dans une garderie; les parents sont les mieux placés pour décider quelle est la formule la plus appropriée et la plus salubre pour élever leurs enfants; un nombre considérable de Canadiens pensent que l'État, avec l'argent des contribuables, ne devrait pas s'immiscer dans le domaine de la garde des enfants qui incombe aux parents, sauf dans des cas d'indigence prouvée.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de régler le problème de la limitation du choix dans la garde des enfants et de rétablir l'équité et la justice en s'opposant à toute politique nationale de garde des enfants qui ne prévoit pas l'égalité de choix et en laissant ainsi aux parents, comme il se doit, le soin de prendre les décisions à ce sujet. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai à la fois l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions à la Chambre. La première provient d'habitants des localités de Shellbrook et de Holbein de ma circonscription, qui prient le Parlement de se dissoudre et de donner à la population du Canada l'occasion d'accepter ou de rejeter l'accord de libre-échange lors d'élections générales nationales. Les pétitionnaires déclarent que le gouvernement n'avait pas reçu le mandat de conclure l'accord qui compromet la souveraineté du Canada.

ON DEMANDE PLUS DE RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON DE LA SCHIZOPHRÉNIE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la seconde pétition provient d'un groupe de résidents de ma circonscription, qui prient le Parlement de faire en sorte que les efforts de recherche liés à la schizophrénie soient à l'avenir proportionnels à la gravité de cette maladie au Canada.

Les pétitionnaires signalent que la schizophrénie est une maladie de première importance au Canada, qu'elle touche un grand nombre de personnes et que les ressources qu'on y consacre sont minimes.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition émanant de plusieurs Canadiens. Selon les pétitionnaires, le gouvernement conservateur n'a pas été mandaté par les Canadiens pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis et le premier ministre (M. Mulroney) avait promis au cours des négociations commerciales bilatérales que la souveraineté de notre pays ne serait pas compromise.

L'accord commercial négocié par le gouvernement Mulroney menace le fondement même de la souveraineté politique et économique du Canada en enlevant à notre gouvernement le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, d'exploiter les ressources énergétiques de notre pays dans l'intérêt supérieur des Canadiens ou de donner les mêmes perspectives d'avenir à toutes les régions.

Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement de se dissoudre et de donner aux Canadiens la possibilité d'accepter ou de rejeter le projet d'accord commercial à l'occasion d'élections générales nationales.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter une pétition signée par plus de 100 Canadiens de Airdrie, Crossfield, Calgary, ainsi que d'Ottawa, Limoges et Gloucester, en Ontario, qui demandent au Parlement d'adopter une loi qui protégerait l'enfant à naître depuis sa conception, sauf dans les cas extrêmement rares où un avortement devrait être fait pour sauver la vie de la mère. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

L'IMMIGRATION—LE PARRAINAGE DE MEMBRES DE LA FAMILLE—L'INCLUSION DES ENFANTS NON MARIÉS DANS LA CATÉGORIE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de la circonscription de Spadina et de quelques circonscriptions adjacentes. Cette pétition porte sur deux points, dont l'un a déjà été réglé par la ministre. Il s'agit de l'inclusion des enfants non mariés, quel que soit leur âge, dans la catégorie famille.

L'autre point n'est pas encore réglé. Il y a deux ans, le ministre de la Justice de l'époque avait promis d'éliminer une distinction injuste entre les citoyens canadiens et les résidents permanents qui sont ici depuis plus de trois ans, pour que les deux groupes aient les mêmes droits en ce qui concerne le parrainage de leurs parents, quel que soit leur âge. Depuis deux ans, rien n'a été fait à ce sujet. Par conséquent, les soussignés, citoyens et résidents du Canada, demandent à la Chambre des communes de faire en sorte que le gouvernement tienne sa promesse sans tarder.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par un certain nombre d'habitants de Spadina. Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que le premier ministre (M. Mulroney) s'est engagé à négocier avec le président des États-Unis un présumé accord de libre-échange pour lequel il n'a pas reçu de mandat du peuple canadien. Ils soulignent, d'une part, que cet accord empêchera le Parlement d'exploiter nos ressources énergétiques et d'offrir des chances égales aux différentes régions et, d'autre part, qu'il ne nous garantira pas l'accès au marché américain, ce qui, d'après le premier ministre, constituait le principal objectif des négociations. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de se dissoudre et de permettre au peuple canadien d'accepter ou de rejeter l'accord commercial proposé dans le cadre d'élections générales nationales.